
 <p>Service public de l'assainissement francilien</p>	RAPPORT	
	<p>DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements</p> <p>82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr</p>	 <p>Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr</p>

Votre commande : VALORISATION AGRO BTF (3624)
 Nom de projet : SAV
 Echantillon(s) reçu(s) le : 22/07/2022
 N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-3672
 Rapport autorisé le : 29-JUIL.-2022 13:29

SIAAP SEINE AVAL
 Delphine LEGRAND
 FROMAINVILLE BP104
 78603
 MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
 r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
 Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

B022-22195 / BTF prélevé le 20-JUIL.-2022 00:00
 Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		22/07/2022			29	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	22/07/2022	*		49.1	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	22/07/2022	*		19.17	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	27/07/2022	*		13.24	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	27/07/2022	*		132.40	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	27/07/2022	*		0.97	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	27/07/2022	*		9.70	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	27/07/2022			13.6	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	28/07/2022	*		6.4	mg/kg MS		
Mercuré	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	27/07/2022	*		1.3	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		6431	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022			<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		5.90	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		2.2	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		6.6	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		48.8	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		660	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		88786	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		0.08	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	28/07/2022	*		4.5	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		0.54	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		213	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		8.8	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		384	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		25.5	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN	27/07/2022	*		122	mg/kg MS	800	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	ISO 11885							
Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		27078	mg/kg MS		
Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	27/07/2022	*		1578	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	27/07/2022			2313	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	0.022	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	0.022	mg/kg MS		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	0.017	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	22/07/2022		r	0.11	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	0.75	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	0.52	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	22/07/2022	*	r	0.34	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	25/07/2022	*	r	4.65	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	22/07/2022	*	r	0.187	% MB		
pH	NF EN 15933	22/07/2022	*	r	8.5	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	22/07/2022			19.1	°C		
Refus	NF EN 16179	25/07/2022	*		<5.0	%		
Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	22/07/2022	*		0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

RAPPORT

DLE

Direction des Laboratoires et de
l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr



Laboratoire accrédité par la section
laboratoire du COFRAC sous le n°
1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° :

Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) :



 Boue Seine Aval + Boue Réglementaire Boue Non Ependable Boue Non-Conforme FNC n°

Date : 02/08/22

Visa Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 <p>Service public de l'assainissement francilien</p>	RAPPORT	
	<p>DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr</p>	 <p>Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr</p>

Votre commande : BACTERIO BTF (3618)
Nom de projet : SAV
Echantillon(s) reçu(s) le : 20/07/2022
N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-LAM-2022-3633
Rapport autorisé le : 02-AOÛT -2022 12:04

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-32687 / BTF prélevé le 20-JUIL.-2022 07:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse	Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	20/07/2022	Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	20/07/2022	<5,60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement		20/07/2022	29	-

Observations liées aux résultats :

Matière sèche : 52,7% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-3559)
Résultats :
- E. Coli = <5,6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0,001 mL

Légende :
BO : BOUE

<p>Ingrid ROHART Responsable du Laboratoire</p> 

Analyse des échantillons semaine n° :
Microbiologie :
 Coliformes thermotolérants : Abs /g MS
 Escherichia Coll : 5,6 /g MS
Date : 02/08/22
VISA Laboratoire


Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.